

AFFAIRE N° 5. - Note de frais taxée présentée par Maître

M<sup>re</sup> Ambelle de Peindray à Saint-Denis pour expertise dans l'affaire d'expropriation par la Commune de Saint-Denis de 20 parcelles de terrain situées dans le prolongement du terrain Vinson à Patates à Durand

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il s'agit de l'expropriation de 20 parcelles de terrain limitrophes au terrain VINSON à Patates à Durand et qui sont nécessaires pour l'implantation de la future cité scolaire.

Maire d'AMBELLE de PEINDRAY a été chargé par le juge de l'expropriation de faire une expertise concernant les parcelles de terrain expropriées.

Il nous a présenté une note de frais taxée s'élevant à 50.000 Frc CFA.

Je vous demande d'approuver la dépense qui sera imputée sur les disponibilités de l'article 210 "Acquisitions de terrains".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire  
Général,

Saint-Denis, le 25 Février  
1966  
M<sup>re</sup> de Peindray, adjoint,  
Commission,

J. Duchand